

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 29 septembre 2022 Conseillers en exercice : 23 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 22

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Jean Didou, Denis Saout, Claudie Péron, Morgan Azou, Florence Bihan, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Florent Cardinal à Jean-Luc Moisan, Magalie Kersauzon à Nicolas Bodennec, Léna Tanguy à Claudie Péron.

Absent excusé : Goulven Pengam

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

Délibération n° D.73.2022

Jeunesse / Espace de vie sociale – Demande de subvention pour l'acquisition d'un minibus

Madame Christine Le Ster, adjointe en charge de la vie scolaire, l'enfance et la jeunesse, expose au Conseil municipal :

1/ Qu'afin de soutenir les actions d'animation de la vie locale du Lokal, Espace de vie sociale et Maison de la jeunesse, il est proposé d'acquérir un minibus 9 places avec attache remorque et rampe amovible ;

2/ Que ce véhicule sera utilisé pour transporter la caravane à crêpes, récemment acquise par le Lokal, organiser des sorties avec les habitants dans le cadre de l'espace de vie sociale, accompagner les jeunes dans leur mobilité sur le territoire que ce soit pour des sorties culturelles ou de loisirs ;

3/ Que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'achat d'un minibus 9 places dont le prix est estimé à 27 500 € HT, et pour autoriser le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de la CAF du Finistère et de la MSA pour aider au financement de ce véhicule ;

Madame l'adjointe entendue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE l'acquisition d'un minibus 9 places ;**
- **AUTORISE le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de la CAF et de la MSA.**


Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance,
Maïwenn Morvan



Le Maire,
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet
de la Ville le :

..... 20.10.2022